

QUE la ministre des Transports soit autorisée à subventionner, au plus tard jusqu'au 31 mars 2011, le maintien par la compagnie Relais Nordik inc. du service actuel de desserte maritime sur la Moyenne et la Basse-Côte-Nord pour le transport des personnes, des véhicules et des marchandises entre les localités isolées de Port-Menier, Kegaska, La Romaine, Harrington Harbour, Tête-à-la-Baleine, La Tabatière, Saint-Augustin et Blanc-Sablon ainsi que les ports d'approvisionnement de Rimouski, Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre et Natashquan;

QUE cette subvention soit répartie sur trois exercices financiers, soit 3 100 000 \$ en 2008-2009, 10 300 000 \$ en 2009-2010 et 10 500 000 \$ en 2010-2011, et que ce montant maximum de 23 900 000 \$ soit ajouté à la subvention de 54 500 000 \$ autorisée par les décrets numéro 458-2000 du 5 avril 2000, 739-2004 du 4 août 2004, 409-2005 du 27 avril 2005 et 1029-2006 du 8 novembre 2006 pour un total de 78 400 000 \$;

QUE cette subvention soit prise sur le budget du ministère des Transports pour la période se terminant le 31 mars 2011, sous réserve de l'allocation des crédits approuvés à cet effet par l'Assemblée nationale pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51001

Gouvernement du Québec

Décret 1148-2008, 10 décembre 2008

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QU'en vertu de l'article 111.0.17 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27), le gouvernement peut, sur recommandation du ministre du Travail, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE certaines municipalités et régies intermunicipales, des établissements (résidences pour personnes âgées et certains organismes communautaires), des entreprises et un organisme de protection de la forêt contre les incendies reconnu en vertu de l'article 125 de la Loi sur les forêts (chapitre F-4.1) constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail, modifié par l'article 15 du chapitre 58 des lois de 2006;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourrait avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail :

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

QU'une association de salariés, accréditée à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par l'association mentionnée en annexe, soit soumise à la même obligation;

QUE ce décret entre en vigueur le jour où il est pris.

Le greffier du Cosneil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

ANNEXE

1. Des municipalités et régies intermunicipales

Ville d'Acton Vale	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 (FTQ) AM-1004-9886
Ville de Bécancour	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1677 (FTQ) AQ-1003-4065
Ville de Candiac	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377 (FTQ) AM-1000-9350
Municipalité de Cayamant	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Cayamant (CSN) AM-2000-6691
Municipalité de Chute-Saint-Philippe	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2609 (FTQ) AM-1002-6861
Ville de Contrecoeur	Syndicat des employés municipaux de Contrecoeur (CSN) AM-1000-9039
Municipalité d'East Broughton	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3666 (FTQ) AQ-1004-2451

Municipalité de paroisse de Hérouxville	Syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie (CSN)AQ-1005-1414	Ville de L'Île-Perrot	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3530 (FTQ) AM-1002-5705
Municipalité régionale de comté de La Mitis	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4382 (FTQ) AQ-1004-9457	Municipalité régionale de comté Maria-Chapdeleine	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4223 (FTQ) AQ-1004-6203
Ville de La Sarre	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1390 (FTQ) AM-1000-9377	Régie de police de Memphrémagog	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4205 (FTQ) AM-1004-7632
Municipalité de Lac-du-Cerf	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud (CSN) AM-1005-0536	Ville de Mercier	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3153 (FTQ) AM-1001-5849
Ville de Lachute	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211 (FTQ) AM-1000-9542	Municipalité régionale de comté de Montcalm	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la MRC de Montcalm (CSN) AM-2000-6497
Municipalité de paroisse de L'Ange Gardien	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4394 (FTQ) AM-1005-0097	Ville de Mont-Joli	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) AQ-1005-2175
Municipalité de paroisse de L'Ange Gardien	Syndicat des employés municipaux de la Côte de Beaupré (CSN) AQ-1003-3172	Ville de Montmagny	Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) AQ-1003-6038AQ-1003-6036
Municipalité de Lanoraie	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4652 (FTQ)AM-2000-2487	Ville de Mont-Saint-Hilaire	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2425 (FTQ) AM-1002-4457
Municipalité de L'Ascension	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4450 (FTQ) AM-1005-1457	Ville de New-Richmond	Syndicats des travailleurs municipaux de New-Richmond (CSN) AQ-1003-3247
Ville de Laval	Syndicat des employés de bureau en service technique et professionnel de Ville de Laval, section locale 1113 (SCFP) (FTQ) AM-1001-4972	Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Syndicat des travailleuses et travailleurs de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (CSN) AM-2000-9674
Municipalité Le Bic	Syndicat des employé-es municipaux du Bic (CSN) AQ-2000-0823	Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud (CSN) AM-1005-0550
Municipalité de Les Bergeronnes	Syndicat des employés municipaux des Bergeronnes AQ-1004-9244	Municipalité de Notre-Dame-du-Laus	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud (CSN) AM-1005-0537
Ville de Lévis	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927 (FTQ) AQ-1005-2076AQ-1005-5573	Municipalité de Notre-Dame-du-Nord	Syndicat des employé-e-s municipaux de Notre-Dame-du-Nord (CSN) AM-1002-2592
Municipalité régionale de comté Les Collines-de-l'Outaouais	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la MRC Les Collines-de-l'Outaouais (CSN) AM-2000-9489		

Ville de Percé	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Percé (CSN) AQ-1004-7999	Municipalité de paroisse Saint-Colomban	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795 (FTQ) AM-1002-4801
Municipalité de Pontiac	Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôts et autres ouvriers, Teamsters Québec, section locale 106 (FTQ) AM-1001-7351	Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover (CSN) AM-2000-9394
Ville de Rivière-du-Loup	Syndicat national des employés municipaux de Rivière-du-Loup inc. AQ-1003-3051	Municipalité de paroisse de Saint-Damien	Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie, section locale 333 (FTQ) AM-1002-0048
Ville de Rivière-Rouge	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867 (FTQ) AM-2000-0411	Ville de Saint-Gabriel	Syndicat des employés municipaux de la Ville de Saint-Gabriel (CSN) AM-1000-9475
Régie intermunicipale de police Roussillon	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4264 (FTQ) AM-1005-2846	Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce	Syndicat de la Municipalité de Saint-Gédéon AQ-2000-3739
Ville de Rouyn-Noranda	Syndicat des métallos, section locale 9291 (FTQ) AM-2000-8968	Municipalité de paroisse de Saint-Hippolyte	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1826 (FTQ) AM-1000-9283
Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard	Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 599 (FTQ) AM-2000-4394	Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3709 (FTQ) AM-1002-3577
Municipalité de Saint-Agapit	Syndicat des employés municipaux et sportifs de Saint-Agapit (CSD) AQ-1003-1454	Ville de Saint-Lin-Laurentides	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Lin (CSN) AM-1005-1029
Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud (CSN) AM-2000-7782	Municipalité de paroisse de Saint-Martin	Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) AQ-1004-3517
Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez	Syndicat des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez (CSN) AM-2000-2086	Municipalité de paroisse de Saint-Prosper	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3511 (FTQ) AQ-1004-0495
Municipalité de Saint-Ambroise	Syndicat des employés municipaux de Saint-Ambroise (FISA) AQ-1003-7903	Municipalité de paroisse de Saint-Sévère	Syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie (CSN) AQ-1004-4268
Municipalité de paroisse Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	Syndicat canadien des officiers de marine marchande (FTQ) AQ-2000-9395	Municipalité de Saint-Théophile	Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) AQ-2000-9565
Municipalité de Saint-Boniface	Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de Saint-Boniface (CSN) AQ-1004-2309	Municipalité de paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3894 (FTQ) AM-1002-6165

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1963 (FTQ) AM-1000-9251	Ville de Waterville	Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôts et autres ouvriers, Teamsters Québec, section locale 106 (FTQ) AM-1001-1187
Municipalité de paroisse de Sainte-Élisabeth	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4520 (FTQ) AM-1005-4553	2. Des établissements	
Ville de Sainte-Julie	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690 (FTQ) AM-1000-9217	Association canadienne pour la santé mentale – section Saguenay	Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Association canadienne pour la santé mentale (CSN) AQ-1005-2653
Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4437 (FTQ) AM-1005-1049	Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski inc.	Syndicat des travailleurs (euses) des résidences d'hébergement Rimouski-Neigette (CSN) AQ-2000-1735
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2522 (FTQ) AM-1005-4097	CHSLD Sainte-Thérèse inc. Le Boisé Sainte-Thérèse	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement de la région des Laurentides (CSN) AM-2000-9688
Municipalité de Sainte-Sophie	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3414 (FTQ) AM-1001-9319	Coopérative de travail Résidence Sérénité	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Coopérative de travail Résidence Sérénité (CSN) AM-2000-2396
Municipalité de Sayabec	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142 (FTQ) AQ-1003-3171	CSH Castel Royal inc. Résidence Castel	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement du Grand Montréal (CSN) AM-2000-8513
Municipalité de Taschereau	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4521 (FTQ) AM-1005-4877	CSH Domaine Cascade inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-2000-6744
Municipalité de Terrasse-Vaudreuil	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil (CSN) AM-1002-6034	Hostellerie Parc de Braves	Syndicat des travailleurs de l'Hôtellerie du Parc des Braves (CSN) AQ-1003-2548
Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville	Les employés civils de la Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4708 (FTQ) AM-2000-1473	Îlots 1 et 2	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-2000-9477
Ville de Thurso	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1649 (FTQ) AM-1001-5588	Les Jardins intérieurs de Saint-Lambert inc.	Union des employées et employés de service, section locale 800 (FTQ) AM-2000-6813
Ville de Trois-Rivières	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3423 (FTQ) AQ-1005-4837	Leroux, Pauline Château Romanoff Résidence l'Anneau d'Or	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-9350
Ville de Ville-Marie	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1966 (FTQ) AM-1002-1706		

Logement autonome, services partagés	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-2000-9475	156251 Canada inc. Le Médaillon d'Or	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-1002-1619
Maison d'aide et d'hébergement l'Orée de Pabos inc.	Union des employées et employés de service, section locale 800 (FTQ) AQ-1003-2341	3. Des entreprises de transport par autobus	
Maison Le Prélude	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Maison Le Prélude (CSN) AM-1004-9850	Corporation transport adapté inc.	Association des chauffeurs du transport adapté, secteur Ashuapmouchouane AQ-2000-1009
Pavillon Saint-Dominique	Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section 509 (FTQ) AQ-2000-6401	Société de transport de Trois-Rivières	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4115 (FTQ) AQ-1004-4863
Résidence Christ-Roi	Syndicat des salariés (es) de la Résidence Christ-Roi (FISA) AQ-1005-3924	4. Des entreprises de production, de transport, de distribution ou de vente de gaz ou d'électricité, et des entreprises d'emménagement de gaz	
Résidence Fulford	Union des employées et employés de service, section locale 800 (FTQ) AM-2000-9407	Boralex inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs de Boralex (CSN) AM-2000-5245
Résidence 1890 Marie Manoir Marie-Victorin	Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, TUAC, local 502 (FTQ) AM-2000-9552	Coopérative régionale d'électricité	Fraternité provinciale des ouvriers en électricité, local 1676 (FTQ) AM-1001-5308
9034-0944 Québec inc. Résidence Bellevue	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés de l'Estrie (CSN) AM-2000-9393	Hydro-Québec	Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec inc. AM-1001-5787
9123-9715 Québec inc. Les Habitats Lafayette	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-0431	5. Une entreprise qui exploite ou entretient un système d'aqueduc, d'égout, d'assainissement ou de traitement des eaux	
9105-8875 Québec inc. Résidence des Boulevards	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-6144	Régie de l'eau de l'Île-Perrot	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot (CSN) AM-1002-4275
9155-6886 Québec inc. S.E.C. 2552 (Résidence Lebrun)	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement du Grand Montréal (CSN) AM-2000-7905	6. Un organisme de protection de la forêt contre les incendies reconnu en vertu de l'article 125 de la Loi sur les forêts (chapitre F-4.1)	
116862 Canada inc. Société Westmount One	Union internationale des employés de service, local 740 (FTQ) AM-2000-9374	Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)	Syndicat des pompiers forestiers de la Côte-Nord (CSN – FTFP) AQ-1004-2538
		Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)	Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 2002 (SCEP) (FTQ) AQ-2000-1370

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)	Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 1210 (SCEP) (FTQ) AQ-1004-6246	Héma-Québec	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3817 (FTQ) AQ-1004-6175
Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)	Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 2995 (SCEP) (FTQ) AM-1002-9953	Héma-Québec	Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) AQ-1004-6177
Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)	Syndicat des pompiers forestiers de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James (CSN) AM-1002-8282	51002	
Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)	Syndicat international des métiers, local 2817 (Québec) (FTQ) AQ-1004-2539	Gouvernement du Québec	

7. Des entreprises d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage

Gestion environnementale Nord-Sud	Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôts et autres ouvriers, Teamsters Québec, section locale 106 (FTQ) AM-2000-9434
Services industriels Newalta inc. Newalta Corporation	Syndicat des employé-es de Services Matrec du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSN) AQ-2000-8152
Tiru (Canada) inc.	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3595 (FTQ) AQ-1004-2937
Tiru (Canada) inc.	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1754 (FTQ) AQ-1004-2464

8. Une entreprise de cueillette, de transport ou de distribution du sang ou de ses dérivés ou d'organes humains destinés à la transplantation

Héma-Québec	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1987 (FTQ) AQ-1004-6178
-------------	---

Décret 1149-2008, 10 décembre 2008

CONCERNANT le renouvellement du mandat de certains commissaires de la Commission des lésions professionnelles

ATTENDU QUE le paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 394 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001) prévoit notamment que le mandat d'un commissaire de la Commission des lésions professionnelles est renouvelé pour cinq ans à moins que le commissaire ne demande qu'il en soit autrement et notifie sa décision au ministre au plus tard trois mois avant l'expiration de son mandat ;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 394 de cette loi énonce qu'une dérogation à la durée du mandat ne peut valoir que pour une durée fixe de moins de cinq ans déterminée par l'acte de renouvellement et, hormis le cas où le commissaire en fait la demande pour des motifs sérieux, que lorsque des circonstances particulières indiquées dans l'acte de renouvellement l'exigent ;

ATTENDU QUE l'article 395 de cette loi énonce que le renouvellement du mandat d'un commissaire est examiné suivant la procédure établie par règlement du gouvernement et qu'un tel règlement peut notamment fixer la composition des comités et le mode de nomination de leurs membres, lesquels ne doivent pas faire partie de l'Administration gouvernementale au sens de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), ni la représenter ;

ATTENDU QUE l'article 403 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles précise que le gouvernement fixe, conformément au règlement qu'il a édicté par le décret numéro 726-98 du 27 mai 1998 modifié par le décret numéro 1195-2002 du 2 octobre 2002 en application de l'article 402 de cette loi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des commissaires de cette Commission ;